

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la SEANCE du 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 14 AVRIL 2023 à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : Mrs Michel BROUSSE Maire –M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint - Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe –M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint - Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe - Mrs Pierre IRLE- Jean PASSEMARD - Joël COSTEROUSSÉ – Hervé CALDAGUES - Mmes Monique BOUSSUGE - Stéphanie SABAU - M. Thierry VERNHET – M. Damien ORLHAC.

Pouvoirs : M. Philippe SMETS à M. Jean-Luc BOUCHARINC – Marc GUIBERT à Nicole BATIFOL

Absents : Philippe SMETS – Marc GUIBERT

M. Thierry VERNHET a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL du 24 MARS 2023

Sans objet –

II- VOTE DES BUDGETS PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Délibération n° 2023- 24

BUDGET GENERAL FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à: 1 606 878.52 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

INVESTISSEMENT :

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à: 2 152 790.24 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 379 439.65 €

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 641 343.27 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET EXPLOITATION EAU CHAUDE de la SOURCE du PAR

FONCTIONNEMENT :

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à: 33 237.20 €

INVESTISSEMENT :

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 56 186.09 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET de L'HOTEL-RESTAURANT du COUFFOUR :

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 201 331.48 €

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à: 819 328.00 €.

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET de LOTISSEMENT de L'ENCLOS

FONCTIONNEMENT :

La section s'équilibre en recettes et dépenses à : 29 638.50 €

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à : 21 933.57 €

Pour : 15 dont 2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

M. le Maire rappelle que la situation budgétaire a été compliquée par l'inflation qui a frappé de plein fouet certains postes notamment en matière d'énergie. Une gestion rigoureuse a permis de limiter l'impact sur l'exécution budgétaire.

III- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Délibération n° 2023 - 25

Monsieur le maire propose les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

- TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 44.28%
- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI : 78.39%
- TAXE D'HABITATION : 9.10%

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote les taux ci-dessus pour l'année 2023.

L'état 1259 COM (1) sera annexé à la présente délibération.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

M. le Maire précise que l'augmentation mécanique des bases à hauteur de 7.5% augmentera d'autant le produit de la fiscalité.

IV- LOCATION DE LA MAISON DE LA PLACE DU GRAVIER

Délibération n° 2023 - 26

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la vacance de l'immeuble situé 7, Place du gravier et la réception d'une demande de location pour l'hébergement de saisonniers de la part de M. et Mme Serge VIEIRA.

Monsieur le Maire propose de mettre en location cet immeuble, sous forme de bail précaire et révocable, vu la saisonnalité de cet hébergement, de fixer loyer mensuel à : 500.00 euros hors charges.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la location de l'immeuble 7, Place du Gravier pour le logement de saisonniers.
- FIXE le loyer mensuel à : 500.00 euros hors charges
- DIT que les charges eau, électricité, téléphone, taxe enlèvement des ordures ménagères seront acquittées par le preneur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail précaire et révocable avec monsieur et madame Serge VIEIRA.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

M. le Maire rappelle que le besoin de logements saisonniers est fort sur la commune à l'instar d'autres communes et stations touristiques.

La location interviendra à compter du 1^{er} Mai 2023.

V- CAMPING MUNICIPAL : CONTRAT de COMMERCIALISATION ET DE PRESTATION DE SERVICE

Délibération n° 2023- 27

Monsieur le Maire donne lecture des conventions de commercialisation et de prestation de service de l'Association VVF concernant la gestion du Camping en 2023 pour la période du 15 Avril 2023 au 22 Octobre 2023 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 - APPROUVE les termes de la convention de commercialisation courant du 15 Avril 2023 au 15 Octobre 2023 Soit 10% HT sur le montant hors taxes des ventes réalisées par l'intermédiaire de VVF.

2 – APPROUVE les termes de la convention de prestation de service :

Prestation de réception de clientèle, entretien et ménage : 22 186.00 euros HT

- DECIDE d'inscrire le montant de 22 186.00 euros HT à l'article 611 au budget primitif 2023.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 2 conventions annexées à la présente délibération.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

VI – RÔLE DE L’AFFOUAGE 2023

Délibération n° 2023-28

M. Damien ORLHAC, Mmes Nicole BATIFOL, Béatrice ROCHER, Stéphanie SABAU quittent la salle du conseil municipal, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rôle de l'affouage des différentes sections sur lequel il convient de délibérer chaque année :

Section de BOULARAN :

- 1 - ASTRUC David**
- 2 - ASTRUC Jean-Pierre**
- 3 - BOUT Bruno**
- 6 - BOUT Florence**
- 5 - CHALMETON Jean-Claude**
- 6 - CHALMETON Marc**
- 7 - CHALMETON Philippe**
- 8 - CHARBONNIER Jean-Louis**
- 9 - CHARBONNIER Josette**
- 10 - NEGRE Gérard**
- 11 - NEGRE Odette**
- 12 - ORLHAC Pierre**
- 13 - PANAFIEU Damien**
- 14- PANAFIEU Roger**
- 15 - RAYNAL Gérard**
- 16 - FONTANGES Lucas**

Section de LESCURE - LA FOUILHOUSE - LA TINDOIRE :

- 1 - ASTRUC David**
- 2 - ASTRUC Jean-Pierre**
- 3 - CHALMETON Jean-Claude**
- 4 - CHALMETON Marc**
- 5 - CHALMETON Philippe**
- 6 - PANAFIEU Damien**
- 7 - PANAFIEU Roger**
- 8 - FONTANGES Lucas**

Section de VEDRINES :

- 1 - BATIFOL Jean-Louis**
- 2 - GUIBAL Jacky - GUIBAL Bernard**
- 3 - GUIBAL Benjamin**

Section de BOISSIERES :

- 1-CALDAGUES Hervé**
- 2-CALDAGUES Louis**
- 3-CALDAGUES Paul**
- 4-MIQUEL Jean-Luc**
- 5-MIQUEL Nicolas**

Section de PAULHAC :

- 1-DIEF Sandrine**
- 2-PELAT Lucien**
- 3-PLANTADE Gérard**
- 4-PLANTADE Alice**
- 5-PORPORA Didier**

Section de L'HERT :

- 1-BATIFOL Jean-Pierre**
- 2-CIBIEL Germaine**
- 3-PONS Jean-Louis**
- 4-VENTUJOL Lucien**
- 5-PONS Mickaël**

Section de BRESSOLLES :

- 1-MALPEL Olivier**
- 2-MALPEL Pierre**

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rôle de l'affouage des différentes sections de la commune et le partage par feu.

Présents : 9

POUR : 10 dont 1 pouvoir

M. le Maire rappelle que le droit concerne les habitants résidants au moins 6 mois consécutifs dans le village.

VII – CESSION DE TERRAIN AU HAMEAU DES ANGLES

Délibération n° 2023 - 29

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Xavier BONNEFOI, souhaite acquérir une petite parcelle en bordure de la route communale à l'entrée du hameau des Angles. Ce délaissé appartient à la commune. Suite à l'accord de principe donné lors du Conseil municipal du 08 juillet 2022, un géomètre est intervenu sur place afin de délimiter la superficie à céder en présence de tous les riverains. Après l'installation de bornes et discussion, il est proposé de céder une superficie de 94 m2 au lieu des 200 m2 prévus initialement.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 3€ le mètre carré, frais de géomètre et de Notaire à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le MAIRE demande à l'assemblée de se prononcer sur cette cession.

Le conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession de 94 m2 de délaissé en bordure de la route communale à l'entrée du hameau des Angles

- fixe le prix du m2 à : 3 euros TTC net vendeur (trois euros)

- dit que les frais annexes (Géomètre et Notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023

Délibération n° 2023 - 30

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement d'un appel à projet par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'exercice 2023.

Monsieur Le Maire explique que la DSIL 2023 est intégrée dans le budget vert de l'Etat et devra ainsi conformément à l'objectif fixé par le gouvernement, concourir à la transition écologique des territoires, pour au moins 25 % de son montant.

Dans ce cadre, monsieur le Maire propose la mise en place d'une cuve pour récupérer l'eau de pluie d'une capacité de 15 000 litres afin de pallier aux différents épisodes de sécheresse dont nous sommes victimes chaque année.

Monsieur le Maire, présente le coût estimatif et le plan de financement de ces travaux.

DEPENSES

Montant Travaux HT :	3 548.00 €
TOTAL HT :	3 548.00 €

RECETTES

DSIL 2023 :	887.04 €
Autofinancement :	2 660.96 €
TOTAL HT :	3 548.00 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'une cuve récupératrice d'eau, Adopte le plan de financement et sollicite une subvention de 887.04€ au titre de la DSIL 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

IX – QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2023-31

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps non complet.

La durée hebdomadaire de travail est portée de 15 heures à 17 heures 30 minutes à compter du 1^{er} mai 2023.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la durée hebdomadaire de travail portée à 17 heures 30.

POUR : 15 dont 2 pouvoirs

Délibération n°2023-32

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la mise en vente de la maison située 13, Rue du Par référencée : AB 491 au cadastre appartenant à la SCI MLAB et dont le prix de cession s'élève à 20 000.00 euros.

Cet immeuble étant proche du Musée Géothermia et sa situation en cœur de bourg pouvant permettre un aménagement public utile dans ce quartier central et très visité, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à la majorité, Monsieur PASSEMARD votant contre et Monsieur ORLHAC s'abstenant.

- **APPROUVE** l'acquisition de la maison située 13, rue du Par à Chaudes-Aigues et propriété de la SCI MLAB pour un montant de 20 000.00 euros.
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**POUR : 13 dont 1 pouvoir –
CONTRE : 1 (Jean PASSEMARD)
ABSTENTION : 1 (Damien ORLHAC)**

TERRASSES

- Demande d'extension des terrasses de restaurant à partir de 19h durant les mois de juillet et Août. Après discussion les élus privilégient l'extension de fermeture de la rue Notre Dame d'Aout (Suite à une demande d'extension spécifique) plutôt que la suppression totale ou partielle du stationnement Place du Gravier après 19h. L'interdiction de circulation dans les rues piétonnes présente plus d'avantages, du point de vue de l'organisation, la sécurité et la place laissés aux visiteurs ; Cette solution est donc retenue.

COLLECTE DES GRANDS CARTONS

- M. le Maire propose un ramassage 1 fois par semaine auprès des commerçants : vendredi à 13 H 30. Le Conseil valide cette proposition.

SIVU DES VERGNES

Hervé CALDAGUES a participé à la séance du vote du budget du Syndicat en Mairie de Fridefont. Le montant de l'investissement principal s'élève à 126 000 euros (réservoir des Vergnes – étude et sectorisation). La commune de Chaudes-Aigues participe à hauteur de 30%.

Saint-Flour Communauté a envoyé un courrier aux collectivités concernant le transfert de la compétence eau assainissement à l'intercommunalité en 2026.

Une réunion sera proposée par Cantal Ingénierie et Territoires entre le SIVU et les communes membres. Les enjeux de ce dossier nécessitent un état des lieux exhaustif des installations et des données économiques (réseaux, données sur la ressource en eau, exploitation, coût, ressources humaines, spécificité des besoins etc...).

MARCHE DE PAYS

Les élus souhaitent maintenir le régime d'égalité de traitement entre les producteurs, les commerçants des marchés de plein-vent, les commerçants locaux. Le tarif de participation aux marchés de pays est donc maintenu.

FRESQUE STREET ART

Béatrice ROCHER annonce que l'artiste DAN 23 arrivera le 16 juin 2023 et réalisera son œuvre en suivant. Des actions de communication seront programmées (séance photos, interview, conférence...).

ZONE ARTISANALE ROUNIOUSE

Michel BROUSSE fait part du contact de M. POULHAON sur son projet de construction d'un bâtiment modulaire.

PROFESSIONNELS DE SANTE

Jean PASSEMARD indique qu'une rencontre aura lieu le 22 avril 2023 avec le candidat à la reprise d'un cabinet dentaire.

La constitution d'un GIP pour le salariat de plusieurs médecins est effective à l'initiative de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département du Cantal.

La logistique du secrétariat et des infrastructures de réseaux (informatiques) serait prise en compte, de même que l'utilisation de locaux partagés.

Le Centre Hospitalier Pierre RAYNAL pourrait abriter un pôle de santé pluridisciplinaire.

SERVICE CIVIQUE

Nicole BATIFOL expose que l'agrément a été obtenu et la publication de l'offre faite sur le site extranet ELISA. Service de 6 mois à compter du 15 Mai 2023.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Nicole BATIFOL rapporte l'ouverture du CLSH aux dernières vacances, avec 4 encadrants et une bonne fréquentation.

Les élus de Saint-Flour Communauté ont ouvert le dispositif « passe ton BAFA », avec une aide de 250 euros pour tout jeune âgé de 16 ans désireux de passer ce diplôme et voté une enveloppe affectée aux rémunérations de ce personnel d'encadrement de jeune public.

DECHETTERIE

Jean-Luc BOUCHARINC dit que ce dossier est en cours de finalisation (technique et financière) sur le site de la Rouniouse.

NAVETTE ELECTRIQUE

Nicole BATIFOL annonce le lancement d'une étude de faisabilité concernant une navette électrique sur Chaudes-Aigues par Saint-Flour Communauté.

Avec Béatrice ROCHER, elles ont reçu l'agent chargé de ce thème de la mobilité.

CHEMINS

Il convient d'être vigilant sur la conservation des chemins ruraux. Plusieurs d'entre eux ont été fermés. La commune a procédé à des travaux de réouverture. Les élus souhaitent qu'un état des lieux soit effectué.

La séance est close à 22 heures 30 minutes.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance
Thierry VERNHET

Le Maire
Michel BROUSSE